NESTENN
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables en vigueur depuis le 18 septembre 2026

TRANSACTION – VENTE

- **Pour un prix net vendeur inférieur ou égal à 120 000€ : 10% TTC du prix net vendeur avec une rémunération forfaitaire minimale de 3 000€ TTC**
- **Entre 120 001 € et 250 000 € : 6 % TTC du prix net vendeur**
- **À partir de 250 001 € : 5 % TTC du prix net vendeur**
 Les tranches du barème indiquées ci-dessus ne sont pas cumulatives entre elles.
- **Pour parking, box, cave ou petit local : Rémunération forfaitaire de 3 000€ TTC jusqu'à 30 000€ de prix net vendeur puis 10% du prix net vendeur**
- **Cession de fonds de commerce, droit au bail, murs commerciaux : 10% TTC du prix net vendeur TTC avec un minimum de 10 000€ TTC**

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
Le redevable des honoraires est l'acquéreur.
L'agence ne peut ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires pour l'activité transaction.
Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € TTC ou sur demande pour un montant inférieur.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

➢ **Honoraires de négociation et entremise à la charge exclusive du bailleur :**

- Un mois de loyer charges comprises comprenant : photos, publicité, honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux

➢ **Honoraires de visites, constitution du dossier, rédaction du bail :**

- Pour chaque partie bailleur comme locataire : 12,10€ TTC/m² de surface habitable en zone très tendue (A bis) et 10,09€ TTC/m² en zone tendue et 8,07€ TTC/m² en zone non tendue

➢ **Honoraires d'établissement d'état des lieux d'entrée :**

- Pour chaque partie bailleur comme locataire : 3,03 € TTC/m² de surface habitable pour toutes les zones géographiques

➢ **Honoraires de location uniquement pour société (hors bail loi 89) :**

- Pour chaque partie bailleur comme locataire si en société: 1 mois de loyer mensuel charges incluses

LOCATION PARKING, BOX, PETIT LOCAL

- Forfait 200€ TTC charge bailleur et 200€ TTC charge locataire

EXPERTISE IMMOBILIERE : Expert agréé CNE

- Forfait avis de valeur : 990 € TTC

GESTION LOCATIVE en partenariat avec :

- **Cabinet Joffre** - Siège social : 15 Bis Avenue Joffre 92250 La Garenne-Colombes - Carte pro N° CPI 9201 2017 000 022 247 délivrée par CCI de Paris Île-de-France
- **A. Villard immobilier** - Siège social : 1 Rue des Boudoux 92400 Courbevoie - Carte pro N° CPI 9201 2015 000 002 355 346 délivrée par CCI de Paris Île-de-France